



*Les COMPAGNONS de Saint SEBASTIEN*

## **CHARTRE d'adhésion Association des COMPAGNONS de Saint SEBASTIEN**

Adhérer à l'Association des Compagnons de Saint Sébastien c'est se donner les DROITS et OBLIGATIONS suivantes :

	<b>DROITS</b>	<b>OBLIGATIONS</b>
<b>Membres ACTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Etre informés et pouvoir participer à toutes les actions de l'Association</li><li>• Avoir accès à l'intranet du site du Relais de la Fabrègue</li><li>• Avoir une pré-information anticipée sur tous les événements organisés</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Se rendre un minimum disponible pour soutenir les actions de l'Association</li><li>• Promouvoir et défendre les intérêts de l'Association et du Relais de la Fabrègue</li></ul>
<b>Membres ASSOCIÉS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Etre informés et pouvoir participer à toutes les actions de l'Association</li><li>• Avoir dans le domaine d'activité du membre, une priorité et/ou exclusivité avec le Relais de la Fabrègue</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Présenter l'offre la plus favorable possible à l'Association et au Relais de la Fabrègue</li></ul>
<b>Membres BIENFAITEURS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Etre informés et pouvoir participer librement à toutes les actions de l'Association</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Permettre à l'Association d'annoncer dans toute sa communication la qualité de membre bienfaiteur</li></ul>

Fait en deux exemplaires à Saint Sébastien d'Aigrefeuille, le / /2018

Pour l'Association, Jean François MONTANARI, Président

Pour le membre adhérent